

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

DELIBERATION n°37/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT POUR PROJET CULTUREL CONCERTS DE
POCHE 2024**

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 4 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel DIB.

PROCURATIONS : Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Depuis 2015 et le début du projet des CONCERTS DE POCHE, la commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention culturelle.

La Commune a obtenu en 2023 une subvention de 7000 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Madame Martine LIPUMA, Adjointe à la Culture, se propose pour l'édition 2024, de solliciter de nouveau cette subvention du conseil départemental.

Lors de ces concerts, des places gratuites sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venu à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Elle rappelle que les six premières éditions du projet CONCERTS DE POCHE furent un succès aussi bien artistiquement (avec la venue de Jean-François ZYGEL, Nemanja RADULOVIC, Thomas ENHCO et Vassilena SERAFIMOVA, en 2018 l'ensemble SIRBA, Thomas et Romain LELEU et Félicien BRUT en 2019, le quatuor MODIGLIANI en 2020, le Trio Fidelio en 2022, Vassilena SERAFIMOVA et le quatuor Ardeo en 2023) qu'humainement avec les retours positifs des ateliers organisés en amont du concert.

Cette démarche a fait participer aussi bien les enfants de l'école, que les pensionnaires des maisons de retraite ou ceux du Foyer Riou. Cet évènement a été relayé largement par la presse et par la radio.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il crée, la commune a décidé de le faire perdurer en 2024, toujours en partenariat avec les Concerts de Poche, et toujours avec le même objectif : faire venir à la musique classique un nouveau public, faire découvrir aux enfants et aux personnes âgées des concerts auxquels ils n'auraient peut-être pas la possibilité d'assister (des concerts qui ne se jouent que dans des grandes salles, loin de chez eux, et surtout à des tarifs trop élevés pour eux).

Nous renouvelons pour 2024 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour les **CONCERTS DE POCHE**.

Le choix des artistes qui viendront en 2024 n'est pas encore définitif mais il s'agira d'artistes de renommée internationale et ce sera une chance pour notre commune de les accueillir.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 15.000 Euros pour les concerts de Poche.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe à la Culture Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

APPROUVE cette demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 OCT. 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 OCT. 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

